



Membres du Cercle

- AFTI / UIMM
- AIR LIQUIDE
- ARCELORMITTAL
- ASP
- BUREAU VERITAS
- CETIM
- CGG VERITAS
- GDF-SUEZ
- GEFACT
- IBM
- RENAULT
- RMN (Réunion des Musées Nationaux)
- SNITEM
- SPIE Batignolles
- SYNTEC INGENIERIE
- UIC
- VEOLIA Propreté

Parmi les thèmes de réflexion du cercle

- Périmètre de la santé au travail
- Management international Santé au travail
- Mobilité et santé
- Acteurs et partenaires (rôle du médecin santé travail / implication des cadres et managers de terrain)
- Santé au Travail et Risques Chimiques
- Traçabilité des expositions aux risques
- Santé, qualité de vie, Plaisir au travail
- Santé au travail et nouveaux périmètres des risques professionnels
- Risques psychosociaux et santé au travail
- Management de la santé et de la qualité de vie, et diversité culturelle
- Pyramide des âges et Santé au travail / vieillissement
- Diversité culturelle et Santé au travail
- Le dossier médical personnel (DMP) comme outil de prévention / gestion
- Les institutions de prévoyance et les assurances comme partenaires des entreprises
- Santé au travail dans les lignes de sous-traitance et de co-traitance
- La tarification-réparation et son rôle d'incitation
- Le marketing de la politique santé qualité de vie à l'embauche
- Judiciarisation et santé au travail
- Principe de précaution et organisation du travail
- Rating d'entreprises sur les dimensions « santé / qualité de vie au travail »

ENTREPRISES et SANTE

**Cercle des entreprises
et programmes préfigurants
en Santé et Bien-être au Travail**

*lancé par Association AINF
en mars 2007*

*Impulsé par Association AINF
le cercle « Entreprises et Santé »
est animé par Jacques Bouvet,
président d'Association AINF,
et par Anne-Marie de Vaivre
Associée TITANE ITC WS.*

Cercle des Entreprises et Programmes préfigurants en Santé et Bien-être au Travail

Réunir et animer un cercle d'entreprises et organismes œuvrant pour que se développe, de façon pertinente et visible, une juste culture de la Santé et du Bien-être au Travail.

La question de la **Santé au Travail** et des **maladies professionnelles** est aujourd'hui un enjeu de société en même temps qu'un enjeu financier lourd, à la croissance interpellante aussi bien pour la collectivité que pour les entreprises.. L'opinion en France n'est pas sur ce domaine en faveur des entreprises et employeurs. Dans le traitement des questions de Santé au Travail, l'accent médiatique et politique se trouve plutôt mis sur les notions de réparation et de 'présomption d'exposition', et sur la « faute inexcusable » de l'employeur face aux maladies professionnelles..

Parallèlement, le champ de la Santé au travail tend à s'ouvrir, avec l'émergence de préoccupations de santé publique a priori non du ressort, ou de la responsabilité identifiée des entreprises.

Et pourtant, la santé et le bien-être au travail, et l'intérêt qui leur est porté, constituent sans nul doute des éléments-clés du lien social essentiel à la réussite de nos entreprises.

Par ailleurs, les études disponibles n'aident pas nécessairement à l'objectivité. Des enquêtes nationales de référence (ex SUMER) dont l'échantillonnage ou la méthode peuvent prêter à conjectures, une épidémiologie « médecine du travail » encore jeune, des comparaisons internationales encore peu fréquentes, des recherches et des publications souvent confinées, une faible présence proactive entrepreneuriale en tant que telle : de nombreux facteurs contribuent à placer en France la question « Santé au Travail » dans une position peu favorable à l'entreprise.

Les exemples étrangers permettent de diversifier la vision, accordant souvent plus de place à l'analyse objective des causes, expositions professionnelles et non professionnelles, permettant de cibler différemment ou mieux la prévention, la réparation. Une réflexion de fond, proactive et appuyée sur des comparaisons internationales permettrait d'éclairer pour l'avenir les positions des entreprises.

La finalité du cercle « Entreprises et Santé », impulsé par Association AINF, est d'éclairer et d'étayer la représentation entrepreneuriale en tant que telle dans le débat de la Santé au Travail, pour permettre de fonder et de promouvoir des propositions et actions fédérées, objectives, et positives sur ces problématiques.

**Analyser, échanger, objectiver
pour aider à la décision**

Analyser et objectiver

- Développement de meilleures connaissances en Santé au Travail : facteurs liés à l'activité professionnelle et facteurs liés à la vie hors travail
- Recherche d'une plus grande objectivité dans les approches pour fonder décisions et prises de position

Par exemple

- Identification, collecte, appréciation des méthodes et de l'objectivité, et synthèse des meilleures études existantes
- Montage et pilotage d'approches et d'études, avec le périmètre et les méthodes permettant de connaître et d'apprécier les niveaux pertinents de responsabilité et d'action des entreprises en matière de Santé au travail
- Comparaisons et analyses européennes et internationales
- Approche des questions sensibles en Santé au Travail : prise en compte de la durée et traçabilité; prise en compte de la multifactorialité et de tous éléments susceptibles d'influer sur la Santé et le bien-être au travail.

**Anticiper, guider
et communiquer**

En ligne avec les enjeux de demain en matière de santé publique et de santé au travail :

- Stimuler la réflexion des partenaires et co-acteurs du public et du privé
- Peser dans les débats et contribuer à de meilleures perceptions publique
- Permettre au monde de l'entreprise de prendre position de façon positive et proactive

Echanger et diffuser les « bonnes pratiques »

- Mettre en commun les meilleures pratiques des entreprises avancées sur ces sujets
- Identifier et formaliser des « bonnes pratiques »,
- Elaborer et diffuser des guides, sur la base d'exemples motivants

Faire savoir et communiquer

- Dossiers et actions pédagogiques
- Elaboration d'argumentaires pour mise à disposition des entreprises
- Publications
- Contribution à l'élaboration de modules d'enseignement
- Participation / animation de colloques et conférences



Participation aux frais : 3 000 € HT /an

**Contribuer à l'émergence et à la dynamique
d'une culture entrepreneuriale de la Santé et du Bien-Etre au Travail**